

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Affaire suivie par :
Evelyne ROQUES

IEN mission Langues Vivantes
Téléphone : 01 45 26 99 67

Marie-Christine NAUDIN

CP LVE IA1
Téléphone : 01 44 62 40 86

marie-christine.naudin@ac-paris.fr

Le Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités
à
Mesdames et Messieurs
les directeurs d'écoles élémentaires,
maternelles et polyvalentes,
les instituteurs et professeurs des écoles
de Paris
S/C Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Paris, le 7 janvier 2010

Objet : habilitations des instituteurs et des professeurs des écoles à enseigner une LVE à l'école élémentaire.

Références : circulaire n°2001-222 du 29 octobre 2001, B.O. n° 41 du 8 novembre 2001, B.O. hors série n°8 du 30 août 2007

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE

94 Avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
mél : ce.rectorat@ac-paris.fr

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent enseigner une LVE¹, mais qui ne sont pas titulaires d'une habilitation académique en langue doivent présenter leur candidature à la session qui sera organisée le **mercredi 24 mars 2010**.

Le dispositif prévoit une habilitation en deux temps :

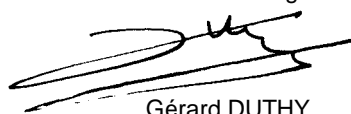
- 1- L'habilitation provisoire :** elle pourra être délivrée à la suite d'un entretien avec un jury académique composé d'un spécialiste de la langue concernée et d'un représentant du 1^{er} degré. Elle comportera :
 - Une épreuve de compréhension
 - Un entretien avec le jury comportant la lecture d'un document et une vérification de la connaissance des textes officiels.
- 2- L'habilitation définitive :** elle sera prononcée après une visite de classe suivie d'un entretien au cours de l'année suivant l'habilitation provisoire.

Les candidats sont invités à retourner **avant le 29 janvier 2010** la notice de candidature jointe en annexe à leur Inspection de circonscription. Le document sera ensuite transmis pour le **5 février 2010, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription** au rectorat à Mme Naudin - bureau 206.

Les convocations seront ensuite adressées aux intéressés.

RAPPEL : les professeurs d'école recrutés par concours depuis la session 2006 sont habilités à enseigner une LVE.

Le recteur de l'académie de Paris
et par délégation
l'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'Education nationale chargé du premier degré



Gérard DUTHY

¹ Allemand – Anglais – Espagnol - Italien – Portugais – Arabe – Chinois



**ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES A L'ECOLE ELEMENTAIRE
HABILITATION PROVISOIRE DES MAÎTRES DU PREMIER DEGRE**

Notice de candidature à renvoyer au rectorat avant le 5 février 2010

Date :

Langue vivante choisie :

NOM :

PRENOM :

Adresse de l'école d'exercice :

.....

.....N° de téléphone :

N° de la circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Etudes, diplômes, certificats dans la langue choisie :

.....

.....

Séjours, stages linguistiques effectués (date, lieu, durée) :

.....

.....

Autres compétences ou expériences linguistiques :

.....

Avis circonstancié de l'inspecteur de l'Education nationale :

Date et visa de l' I.E.N. :